

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021 A 18H30 SALLE DE REUNION DE LA CCRAPC

Membres du Bureau : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Jean-Marc JEANDEMANGE, Jean-Michel BOULME, Isabelle DELPLACE, Dominique GABASIO, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT.

Étaient présents : Michel BELLANGEON.

Étaient excusés : Pierre BELY, Marc CHAVENT.

Ordre du jour de la séance

I. Décisions à prendre par le Bureau communautaire dans le cadre de sa délégation :

1. RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Béatrice DE VECCHI

Point 1 - Modification du tableau des emplois: création d'un poste de Volontariat Territorial en Administration (VTA) : un emploi cofinancé par l'Etat au service de la ruralité

II. Points d'information et questions diverses :

- Projet de convention de mise à disposition de la cheffe de projet Petites Villes de Demain aux communes de Poncin et Pont d'Ain,
- Instruction du droit des sols.

III. Projet d'ordre du jour du Conseil Communautaire du jeudi 23 décembre 2021 à 18h30 à Priay

- L'ordre du jour a été envoyé en pièce complémentaire.

Véronique SZYSZ-CHAUVIN présente la nouvelle extension des locaux du Siège de la CCRAPC (notamment salle de réunion, salle de visioconférence), dont les travaux ont été faits en grande partie par l'ACI. Un couloir de séparation sera créé dans les bureaux du tourisme (exigence des pompiers), qui plus tard seront localisés dans l'aile est (environ 50m²).

I. Décisions à prendre par le bureau communautaire dans le cadre de sa délégation :

RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS: CRÉATION D'UN POSTE DE VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION (VTA), COFINANCÉ PAR L'ETAT AU SERVICE DE LA RURALITÉ

Le dispositif Volontariat Territorial en Administration (VTA) a été créé par le ministère de la cohésion des territoires. Il permet d'apporter un soutien aux territoires ruraux en matière de développement et d'ingénierie par une aide financière de 15 000 € par an pour la création de contrats de missions à durée déterminée de 12 à 18 mois à destination de jeunes diplômés.

Les personnes recrutées peuvent avoir la charge de différentes missions en lien avec le développement local et les programmes de l'agence nationale de la cohésion des territoires.

Pour notre territoire, afin de permettre d'avancer sur un certain nombre d'actions du projet de territoire, il est proposé de créer un poste avec les missions ci-dessous :

- Mise en place et suivi des actions en lien avec la mobilité,
- Mise à jour des conventions de passage pour les 280 km de sentiers de randonnée inscrits au PDIPR,
- Lancement du Plan Paysage,
- Réalisation d'une veille financière afin d'identifier les financements (AAP, Subventions) existants pour les différents projets du projet de territoire.

Il est proposé de créer ce poste à temps plein (35h hebdomadaire) et de prévoir l'embauche avant l'été dès l'obtention de la subvention.

➤ *Délibération du Bureau Communautaire votée à l'unanimité.*

Cette création est nécessaire. En effet, de nombreuses conventions de passage des sentiers de randonnée sont à mettre à jour. La veille financière s'avère indispensable pour pouvoir répondre dans les délais aux appels aux projets afin de financer nos projets.

Le poste sera recruté directement par la CCRAPC, de préférence niveau Bac+4 avec une formation de base en aménagement du territoire. Le reste à charge est d'environ 75%.

II. Points d'information et questions diverses :

MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA CCRAPC

Un travail de modification de l'organigramme de la Communauté de Communes est en cours. En effet, les différents pôles vont être articulés autour du projet de territoire, point central de la politique de la CCRAPC, et auront une meilleure transversalité dans les compétences.

Le travail sera réalisé en collaboration avec les responsables de services et sera présenté au Bureau courant mars-avril.

Afin de créer le lien entre les différents pôles et de coordonner les groupes de travail, Laurence DAGUIER devient DGA sur le pôle Projet de Territoire. Elle pilotera notamment le CRTE. Et sera amenée à remplacer si besoin Véronique lors de ses absences.

PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA CHEFFE DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN AUX COMMUNES DE PONCIN ET PONT D'AIN

Thierry DUPUIS précise que cette convention financière est nécessaire pour formaliser le poste et pour ne pas créer d'ambiguïtés.

INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

En raison de l'augmentation importante des dossiers d'urbanisme à instruire (plus de 380 demandes pour l'année 2021), de la mise en place de la dématérialisation et du projet de PLUi, il apparaît indispensable aujourd'hui de structurer et officialiser la collaboration entre la Communauté de Communes et les communes pour l'instruction des documents d'urbanisme.

Un travail est en cours avec les services concernés pour la rédaction d'une convention de partenariat avec les communes qui le souhaitent.

Afin de permettre aux communes de transmettre plus de dossier à l'instruction et aussi faire face à l'engorgement du service de la Communauté de Communes, il est proposé de recruter un nouvel instructeur ADS. Cette nouvelle embauche nécessitera que les conditions de partenariat avec les communes soient revues et que soit envisagée une contrepartie financière des communes, cette contrepartie pouvant être à géométrie variable. A savoir qu'aux alentours, les autres communautés de communes font payer ce service.

AGENCE LOCAL DE L'AIN ET MISSION LOCALE JEUNES

Fabienne CHARMETANT a également souhaité faire un retour sur ces organismes.

Lors du CA de l'Agence Locale de l'Ain, plusieurs points ont été évoqués :

- Validation du règlement intérieur pour la SPL,
- Exonération de la TVA (l'avocat attend un écrit),
- Nomination et rémunération de la directrice,
- Réflexion sur la répartition des 80 000€ de dons,
- Budget 2021 et BP 2022,
- Présentation d'un lieu unique pour 2024.

Concernant la Mission Locale Jeunes :

- Le Budget 2022 est difficile à faire : Pôle Emploi va peut-être reprendre ce dispositif, et la subvention (84 000€) ne sera donc plus versée à la Mission Locale Jeunes,
- Les 4 personnes en CDD ne seront peut-être pas renouvelées si la subvention n'est pas versée,
- Le rapport d'analyse n'est pas encore disponible pour connaître le nombre de jeunes sur le territoire. Cependant, fin novembre il y avait plus de 3000 personnes en contacts. A Pont d'Ain, le nombre a diminué. A Loyettes, le manque de connexion (internet et téléphonie) pose des difficultés.

- Pour information, toutes les communautés de communes ne jouent pas le jeu et ne cotisent pas toutes. Une demande d'équité serait nécessaire.

REVISION DU SCOT BUCOPA

Anne BOLLACHE rajoute cette information et précise que la révision du SCoT BUCOPA sera faite en 2023. Les cotisations sont en augmentation, soit 1,10€. Un déficit de 5000€ chaque année est à noter.

III. Projet d'ordre du jour du Conseil Communautaire du jeudi 23 décembre 2021 à 18h30 à la salle des fêtes de Priay :

Thierry DUPUIS souhaite que les conseillers communautaires précisent bien leur présence ou absence au Conseil du 23 décembre. En effet, si le quorum n'est pas atteint, la séance devra être reportée.

Le rapport quinquennal sur l'évolution du montant des AC de 2016 à 2021 sera un des points à l'ordre du jour, ce qui amène un débat autour de la compétence voirie. Le Président comprend les inquiétudes des maires (peur d'un retrait de la Communauté de Communes sur certaines voies qui deviendraient communales et donc à la charge de la commune) et souhaite donner plus de précisions et rassurer les élus. Une augmentation du budget communautaire pour les voiries n'est pour l'instant pas envisageable. Dans tous les cas, c'est important de se reposer la question de l'intérêt communautaire voie par voie car les choses ont quand même beaucoup évolué depuis 2012.

Jean-Marc JEANDEMANGE propose de rencontrer les élus un à un afin d'améliorer la collaboration puis refaire une réunion collégiale. Les rapports de la CLECT en 2011 et 2014 sont annexés au compte-rendu.

Béatrice DE VECCHI indique que la convention qui lie la Communauté de Communes à l'Ecole de musique des 3 rivières a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2025. Elle fixe notamment la participation de la collectivité sous forme de subvention. Le montant forfaitaire est fixé par élève, habitant la Communauté de Communes. Un minimum de 10 000€ sera garanti quel que soit le nombre d'élèves. A savoir que l'éveil musical amène 30 élèves de plus. Pour information, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain subventionnera désormais cette école.

➤ *Validation par les membres du Bureau des points mis à l'ordre du jour.*

Le Président,
Thierry DUPUIS

